

DOSSIER THÉMATIQUE :

FIN DE L'ASS, ANI SÉNIORS, MENACES SUR LES TRIMESTRES POUR ENFANTS RETRAITE : NOUVEAU ROUND DE LA RÉFORME DES RETRAITES, LES ATTAQUES CONTINUENT

À peine la réforme des retraites, imposée à coup de 49.3, s'applique-t-elle que le gouvernement réouvre le chantier avec de nouvelles attaques majeures contre notre système de retraite. Avec la négociation « séniors », la suppression de l'ASS (Allocation Spécifique de Solidarité) ou la future réforme des dispositifs de solidarité familiaux avec en particulier la volonté de supprimer la MDA (Majoration de Durée d'Assurance, les 8 trimestres par enfants) la sale besogne reprend.

L'objectif du gouvernement reste simple, faire travailler tout le monde plus longtemps afin de payer moins de retraite en supprimant petit à petit toutes les périodes dites « assimilées », chômage, trimestres pour enfants...qui ne sont pas travaillées mais qui comptent pour atteindre une carrière complète.

Autrement dit : Pas de Travail, Pas de droits

1 – La négociation dites « séniors » intitulée « Le nouveau pacte de la vie au travail »: une attaque sans précédent contre le droit aux congés et le droit à la retraite.

Cette négociation, très cadrée pour ne pas dire verrouillée par le document d'orientation du gouvernement intitulé « Le nouveau pacte de la vie au travail » a trois objectifs :

- La création du Compte-Epargne Temps Universel (CETU) :

Il s'agit d'un nouveau compte individuel que le salarié devrait « alimenter en temps ou en argent » et qu'il conserverait « lorsqu'il change de statut ou d'organisation ». Pour le gouvernement ce CETU serait « géré de manière centralisée par un opérateur tiers pour faciliter sa portabilité ». Il ne remplacerait pas le CET (compte épargne temps) qui serait maintenu en parallèle. Ce CETU serait par contre étendu à la fonction publique.

Le CETU n'est autre qu'un dispositif de sur-complémentaire retraite qui se met en place, alimenté par des congés qui ne seront pas pris et qui finiront par servir de repoussoir aux éventuels employeurs de séniors en recherche d'emploi. Le cynisme de ce gouvernement est sans limite en remettant en cause le droit aux congés pour venir palier ses réformes assassines du système de retraite. La CGT doit être intransigeante et demander l'abandon total du CETU

- Le plein emploi des séniors

Le gouvernement qui vient de nous obliger à travailler jusqu'à 64 ans minimum, met en point II de son document, « l'objectif d'atteindre le plein emploi des seniors » afin d'accompagner « l'allongement de la durée d'activité ».

Il ne s'agit évidemment pas d'améliorer l'emploi mais de faire travailler plus longtemps tout le monde afin de diminuer le financement des retraites qui se fait aujourd'hui essentiellement par une cotisation dite patronale.

« Les partenaires sociaux sont donc invités à identifier des mesures favorables au maintien et au retour dans l'emploi des seniors »

Comme nous l'avons déjà évoqué la réforme des retraites va allonger la période durant laquelle les travailleurs ne sont ni en emploi, ni à la retraite, appelé aussi « sas de précarité ». Un rapport de l'IGAS de 2022 montrait que ce « sas de précarité » avait considérablement augmenté avec la réforme de 2010 décalant le départ à la retraite de 60 à 62 ans. Ainsi à 60 ans, 1 actif sur 2 seulement est en activité que ce soit à temps partiel ou à temps complet. Une étude de l'INSEE nous montre que 45% des personnes de 55 à 61 ans qui ne sont ni en emploi, ni à la retraite sont sans emploi pour des raisons de santé. Le recul de l'âge de départ à la retraite va plonger de nombreux travailleurs dans la précarité en fin de carrière avec pour répercussion la baisse du niveau de pension car dans l'incapacité d'atteindre une carrière complète.

Le gouvernement est prêt à tout pour mettre ou remettre les séniors au travail, et pour ça dans son document d'orientation, il souhaite que la réglementation de l'assurance chômage tienne « compte de l'allongement de carrières et sécurise la reprise d'emploi durable pour les demandeurs d'emploi seniors ». G. Attal vient d'ailleurs d'illustrer cette volonté en supprimant l'ASS comme nous allons le voir plus bas afin que tout le monde soit au RSA et travaille contre une misère, sous le joug de France Travail, outil RH de la Start-Up Nation qui nous contraindra à ces 15 heures minimales d'activité sous peine de sanction et d'aggravation de la précarité.

Comme nous l'avons toujours revendiqué à la FNPOS CGT, il nous faut reconquérir une retraite à 60 ans pour toutes et tous avec une pension calculée sur les dix meilleures années dans le secteur privé ou bien sur les 6 derniers mois dans la fonction publique...

Pour y parvenir :

- Retrait de la réforme Macron
- Départ à la retraite à 60 ans à taux plein avec 37 ans et demi de cotisations
- Un niveau de pension (taux de remplacement) d'au moins 75 % du revenu d'activité pour une carrière complète. (Pension calculée sur la base des 10 meilleures années)
- Départ anticipé à 55 ans ou un trimestre de départ anticipé par année d'exposition pour les salariés exposés à des facteurs de pénibilité.
- Élever les minima de pension au niveau du SMIC CGT (2000€) bruts pour une carrière complète.
- Indexer les pensions sur l'évolution des salaires

- **La reconversion professionnelle pour lutter contre l'usure professionnelle**

Ce n'est pas nouveau puisque le C2P (compte professionnel de prévention) a été créé dans cet objectif : déconnecter la pénibilité de la retraite. Le C2P est un compte individuel dont les points servent avant tout à la reconversion professionnelle une fois les salariés bien usés par leur travail.

Cette négociation va exactement dans le même sens en ne parlant plus que de reconversion en lieu et place de la pénibilité. Derrière cette fameuse reconversion c'est surtout une facilitation des licenciements pour inaptitude qui se profile au profit du patronat.

Le développement du télétravail est mis en avant pour les secteurs à forte pénibilité. Difficilement envisageable quand on sait que les plus concernés sont les travailleuses et travailleurs de la construction ou bien de l'aide à domicile.

Le terme de prévention est ensuite le deuxième maître mot du document. Là encore, cela fait longtemps que nous ne sommes plus dupes sur la question, la prévention n'a qu'un seul objectif aujourd'hui engraisser à coup de subventions le patronat pour mieux le déresponsabiliser au final.

Le FIPU (Fonds d'investissement dans la prévention de l'usure professionnelle) contre lequel nous nous sommes battus dans la réforme des retraites en est le parfait exemple. Il est inconcevable que la CGT demande des moyens supplémentaires pour ce fonds, ce qui viendrait à en reconnaître la légitimité. Il en va de même du dispositif de la « Prévention de la désinsertion professionnelle », proposition développée dans le document d'orientation du gouvernement, qui n'a de prévention que le nom puisque c'est un dispositif qui n'intervient qu'une fois acté que le problème de santé du salarié ne lui permet plus de rester sur son poste de travail. C'est un dispositif qui accompagne au final et encourage surtout le licenciement pour inaptitude.

Pour la FNPOS, il n'y a pas à transiger sur cette question, il faut imposer une vraie prise en compte de la pénibilité par des droits collectifs à des départs anticipés à la retraite.

2 – Suppression de l'ASS (Allocation de solidarité spécifique) afin de supprimer les trimestres assimilés dans le système de retraite

L'Allocation de solidarité spécifique (552 euros) a été créée en 1984 pour les chômeurs ayant épuisé leurs droits. Elle est sous condition de ressource. Le budget de l'Etat pour la financer est de 1,65 milliard en 2024.

Attal propose de remplacer l'ASS par le RSA dont les allocataires sont soumis à 15 heures d'activité par semaine.

Il met fin à l'ASS parce que « *Cette aide permet, sans travailler, de valider des trimestres de retraite* » alors que « *la retraite doit être le fruit du travail* » (ces deux citations proviennent du discours de politique générale du 30 janvier 2024)

Il ne s'agit donc pas uniquement de supprimer l'ASS !!!

Le but poursuivi par le gouvernement est clair : **supprimer les périodes assimilées.**

Faut-il rappeler que les mesures de solidarité qui valident des trimestres non travaillés représentent, d'après la DREES, 16% des pensions (et 22% pour les femmes).

La raison en est simple : « *Chercher un modèle social plus efficace et moins couteux, ce n'est pas un gros mot mais un impératif* » Bruno Lemaire

Or, l'ASS n'est pas le seul dispositif sur la sellette : actuellement, un salarié ayant perdu son emploi après 59 ans peut continuer d'être indemnisé jusqu'à l'âge d'annulation de la décote soit 67 ans.

Une disposition dont le gouvernement a fait comprendre qu'elle ne pouvait pas durer car elle est contraire au « plein emploi ».

Marc Ferracci, député Renaissance, (membre du COR) a fait ses propositions : « *relever les bornes d'âge de la filière senior* ».

En fait, c'est l'existence même de cette « filière senior » qui est en jeu : durée d'indemnisation, soudure avec la retraite.

3 – Future réforme des droits familiaux afin de supprimer en particulier les « trimestres assimilés » aux titres des enfants (MDA).

Les attaques du gouvernement visent bien TOUS les dispositifs permettant d'assimiler des périodes non travaillées.

Dans ce but, le gouvernement a missionné le COR (conseil d'orientation des retraites) et son nouveau président Gilbert Cette (à l'origine du programme économique du candidat Macron) pour examiner la question de tous les droits familiaux et plus particulièrement la majoration de durée d'assurance ou MDA (8 trimestres par enfant). Il se trouve que, lui aussi, trouve le modèle social « très avantageux et trop peu incitatif » (cité dans le Monde du 27 janvier.). Cette étude a été demandée pour une nouvelle réforme dans quelques mois. Comme à son habitude, Macron décide puis commande une étude qui doit conforter la décision du Prince.

On se souvient que Borne avait expliqué que « avec le report à 64 ans de l'âge de départ, les 8 trimestres ne servaient plus aux femmes » et qu'elle proposait de REMPLACER la MDA par une majoration de 1,25% par trimestre ?

Pour un enfant ? pour tous les enfants ?

Tout d'abord, l'affirmation de Borne était totalement fallacieuse.

Ce qui est vrai, c'est que le report de l'âge de la retraite fait que des femmes n'atteignent plus la carrière complète, même avec les 8 trimestres par enfant. Mais si on les supprime, elles perdront ENCORE PLUS !

Une étude de la DRESS d'octobre 2023 démontre combien ces trimestres sont importants dans la carrière des femmes et nous dit que « parmi les femmes bénéficiant de majorations de durée d'assurance pour enfants, trois sur quatre voient leur pension augmenter grâce à ces trimestres ».

En effet, les trimestres pour enfants apportent un double bénéfice pour les femmes puisqu'ils leur permettent de partir à la retraite plus tôt et qu'ils ont aussi un effet direct sur le calcul du montant de la pension (proratisation nombres de trimestres/ Nombre de trimestres exigés).

Remplacer la MDA par une majoration est surtout une bonne affaire pour le gouvernement car cette majoration ne compensera jamais à elle seule les DEUX bénéficiaires de ce dispositif.

Sans compter que cette substitution sonnerait le glas d'autres périodes assimilées (chômage, maternité, maladie, etc..)

En clair : La casse des retraites est loin d'être terminée. Les périodes assimilées, c'est la solidarité organisée en 1945. Leur suppression, c'est le remplacement de la Sécurité sociale par l'assurance.

Il faut fuir l'ANI Séniors, cet ANI « Anti-Retraite » qui est encore une régression sociale qu'il faut combattre.

Le combat n'est pas terminé. Il faut poursuivre la lutte pour que la retraite ne redevienne pas l'antichambre de la mort !